

La Bibliothèque de France : bilan d'étape

Par Gérald Grunberg, chargé de mission à la Bibliothèque de France

Ils ont bien travaillé et ce n'est pas fini. Si tous les groupes de travail ont remis leur rapport, le processus de large concertation voulu dès le départ par l'équipe de la Bibliothèque de France ne va évidemment pas s'arrêter là.

Rappelons que la pièce en quatre actes : programme général, programme sommaire, programme détaillé, travaux, se joue à cinq acteurs :

- le maître d'ouvrage c'est-à-dire l'établissement public constructeur présidé par Dominique Jamet ;
- deux bureaux de programmation : Dourdin Consultants et Pro Développement à qui revient un rôle essentiel d'assistance à la maîtrise d'ouvrage ;
- le maître d'œuvre : l'architecte Dominique Perrault ;
- les groupes de travail ;
- les bureaux d'étude et entreprises choisies par appel d'offre au fur et à mesure de l'avancée du projet.

Dans ce dispositif qui permet d'une part une confrontation permanente d'autre part un mode de validation collective des principales hypothèses, les groupes de travail ont joué et vont continuer de jouer un rôle déterminant.

C'est en mai 1989 que le premier groupe consacré au catalogue collectif national fut mis en place, une quinzaine de groupes ont ensuite travaillé à partir de septembre. L'ensemble des rapports constitue désormais un volumineux dossier disponible à la Bibliothèque de France. Les propositions sont nombreuses, parfois contradictoires d'un groupe à l'autre mais toujours intéressantes. Ce premier travail a surtout permis de dégager quelques convergences fortes qui caractérisent désormais le projet.

LES PRINCIPES DE POLITIQUE GÉNÉRALE

- La Bibliothèque de France est une *bibliothèque nationale* et une *bibliothèque pour la recherche*.

Elle hérite donc des missions patrimoniales de la Bibliothèque nationale et doit renforcer son rôle de bibliothèque riche au service de la recherche.

- La Bibliothèque de France est une *bibliothèque accessible et ouverte*.

La notion d'accessibilité est au cœur du projet. Rendre le patrimoine disponible à tous ceux qui cherchent, quel que soit leur statut, implique d'ouvrir largement la bibliothèque, de la rendre éminemment accessible sur place et à

distance à des catégories de lecteurs allant très au-delà des chercheurs institutionnels. C'est un espace de qualification et de professionnalisation pour tous ceux qui le souhaitent. Elle répond ainsi à l'idéal démocratique de notre fin de siècle. La continuité de l'accès doit se retrouver tant dans la conception du bâtiment que dans l'ouverture au réseau.

- La Bibliothèque de France est *encyclopédique et multimédia*.

Elle couvre en effet "tous les champs de la connaissance" et met à disposition tous les supports modernes du savoir. Cela implique un effort considérable de rattrapage car les collections de la Bibliothèque nationale sont lacunaires dans plusieurs domaines comme celui des sciences et des techniques. Cet effort est entrepris dès 1990 comme nous le verrons.

Pour autant la Bibliothèque de France ne vise pas l'exhaustivité, impossible et dangereuse gageure. Seul le partage avec d'autres institutions peut permettre d'atteindre la richesse documentaire dont notre pays a besoin.

- La Bibliothèque de France ne se conçoit pas en dehors du *réseau*.

C'est la conséquence logique du principe précédent qui ne saurait se concrétiser sans la réunion d'au moins

quatre éléments : un catalogue collectif national, des pôles associés, la consultation à distance et la transmission à distance par le recours aux moyens les plus modernes de télécommunication, notamment le réseau Numéris. Ces objectifs conditionnent aussi bien l'élargissement de l'accessibilité au patrimoine que les progrès d'une politique documentaire nationale réellement concertée.

LES PRINCIPES D'ORGANISATION

Au-delà de ces principes largement validés, le travail des groupes a permis de dégager les orientations et les recommandations les plus propices à leur mise en oeuvre, pour le bâtiment comme pour le réseau. Pour le bâtiment, les propositions conjointes des groupes et des bureaux de programmation ont conduit à l'élaboration d'un programme général dont on ne citera ici que les grandes lignes qui régissent l'organisation des services documentaires.

Un département de l'actualité

A la fois vitrine de l'édition française et étrangère et service d'information et de documentation orienté vers l'actualité. Une large place sera faite à l'actualité de la recherche comme à la mise en valeur de la création et de ses liens avec le riche patrimoine détenu par la bibliothèque. La présentation dynamique des documents et des espaces d'exposition intégrés contribueront à définir l'ensemble du service comme un espace privilégié de

réflexion sur le contemporain. C'est un espace de veille qui, par le traitement permanent des flux d'information, offrira une appréhension de l'actualité aussi large que possible.

Un service des recherches bibliographiques

Antichambre des départements spécialisés, ce service permet les recherches croisées dans un maximum de répertoires et bibliographies spécialisées. Il répond à une double vocation :

- aider les chercheurs à préparer la recherche qui sera poursuivie dans les départements spécialisés ;
- offrir aux particuliers et aux entreprises un service de recherches à la demande.

Les départements thématiques

A une logique de distinction entre une bibliothèque d'étude tous publics mais offrant un nombre limité de documents et une bibliothèque offrant l'accès à la totalité du fonds patrimonial mais réservée aux seuls chercheurs de haut niveau s'est substituée une autre logique qui rapproche les espaces d'étude et de recherche dans quatre départements identifiés autour de champs disciplinaires majeurs :

- Philosophie, histoire, sciences de l'homme et de la société ;
- Littérature, art, histoire du livre ;
- Sciences politiques, juridiques et économiques ;
- Sciences pures et appliquées.

Chaque département a la même organisation : un espace en libre-accès offrant de larges collections de référence, un espace en accès contrôlé pour la recherche plus approfondie.

C'est dans ce dernier espace que se fera l'essentiel de la communication des ouvrages du fonds patrimonial.

Les dimensions et les services varieront d'un département à l'autre afin de tenir compte des pratiques différentes selon les disciplines.

Cette organisation offre de nombreux avantages :

- bonne lisibilité pour l'utilisateur ;
- cohérence des collections en libre-accès et en accès contrôlé dans chaque département, facilité de passage d'un espace à l'autre ;
- renforcement de la qualité du service scientifique rendu au chercheur grâce à la gestion de chaque département par une équipe spécialisée.

Un département spécialisé de l'image et du son

L'image et le son, les documents audiovisuels, seront accessibles dans les différents départements thématiques pour accompagner les recherches. Mais il a paru également souhaitable d'instituer un département réservé à l'étude et à la recherche sur l'image et le son comme supports spécifiques d'un art (la musique, le cinéma, etc.) ou d'une histoire (les médias, la communication, etc.).

Il va de soi qu' autour de ces services documentaires, le programme général prévoit toutes les fonctions indispensables non seulement au bon usage de l'établissement mais aussi à son rayonnement : accueils, espaces didactiques, salles d'exposition et de colloques, restauration, commerces et services, stands mis à la disposition d'organismes français et étrangers, facilités pour les chercheurs notamment étrangers.

Quelques chiffres

. Surface globale	150000 m²
- Accueil	5000 m ²
- Bibliothèque d'information	7600 m ²
- Pôle échange (salle de colloques, etc)	5400 m ²
- Restauration, commerces	4300 m ²
- Salles de lecture	27300 m ²
- magasins (400 km linéaires)	71700 m ²
- Services intérieurs	28500 m ²
. Nombre de places assises	5012

LE PRINCIPE DE GESTION

La recherche du meilleur service, la nécessité de se mettre en situation de répondre à des demandes de plus en plus diversifiées, l'évolution des attitudes, tant des lecteurs que des personnels, sont autant de facteurs qui conduisent à penser la bibliothèque moderne selon une logique largement orientée vers la production de services.

Trois facteurs conditionnent la réussite du projet : les ressources humaines, les collections, le système d'information.

La mise en œuvre des ressources humaines

Le taylorisme, c'est fini. Pour les bibliothèques aussi. L'organisation de la future bibliothèque favorisera la responsabilisation de tous les personnels afin de leur permettre de remplir au mieux leur fonction d'intermédiaire entre le lecteur et le document. On mettra donc l'accent sur le rôle d'équipes ayant la maîtrise du circuit des entrées et une claire connaissance des demandes exprimées, la pratique des recherches menées en service public, le contact avec le public. La gestion du document devra s'effectuer sur une chaîne courte afin de réaliser le meilleur gain de temps pour sa mise à disposition.

Ces principes conduisent à concevoir une organisation du travail qui repose largement sur l'autonomie et la capacité d'intervention d'équipes de petite dimension intervenant sur l'ensemble des opérations de base du service bibliothéconomique : acquisitions, intégration au catalogue et classement, service du public et maintenance des collections. Des services transversaux complètent le dispositif avec un rôle de coordination, d'harmonisation, de formation.

La gestion des collections

Elle doit être efficace et sûre et répondre à des modalités nouvelles. Il s'agit tout d'abord de concilier une communication élargie à un vaste public et l'impérieux devoir de conservation d'une bibliothèque nationale. Trois principes sont retenus à cet effet : distinguer l'exemplaire de communication de l'exemplaire de conservation pour les ouvrages français, mener les programmes de reproduction en fonction du suivi de la communication des ouvrages, prévoir un traitement préventif des ouvrages par l'enregistrement à leur arrivée des données physiques les concernant et le suivi informatique de leur état matériel. Il s'agit enfin d'optimiser le service par une gestion dynamique des collections qui, reposant sur les données du suivi de la communication, permette de maintenir

les ouvrages les plus souvent demandés au plus près des lecteurs.

Le système d'information

Ces ambitions reposent largement sur les caractéristiques demandées au système d'information. La notion de bibliothèque flexible est ici à l'œuvre. Cette flexibilité est un concept général qui s'applique à l'organisation des magasins et à celle des salles, au rôle joué par le deuxième site. L'informatique et les techniques de numérisation jouent ici un rôle-clé.

Par exemple, la numérisation d'un certain nombre d'ouvrages permet une flexibilité de l'offre documentaire. Si tous les exemplaires sur papier d'un ouvrage ont été communiqués, le lecteur se verra proposer une consultation sur écran.

De manière générale, le système d'information s'efforcera de combiner l'ensemble des solutions alternatives que devrait aujourd'hui proposer une bibliothèque : un même document doit pouvoir être consulté à l'écran, édité à la demande, réservé à distance, voire transmis à distance. Le système doit également permettre d'iguiller toute demande sur une autre bibliothèque, d'où l'importance accordée au catalogue collectif national.

Cela signifie :

- d'une part qu'il faudra produire des informations de gestion qui permettent cette flexibilité. Le système de pilotage sera un compartiment important du système d'information ;
- d'autre part qu'une sorte de gestion individualisée des documents et des lecteurs devra être possible.

C'est là une contrainte importante du fonctionnement du système d'information. Dans cette perspective, la démarche d'informatisation devra être reliée à l'évolution technique globale : systèmes d'exploitation et de gestion normalisés de fait, rôle des réseaux locaux, intégration de la micro-informatique et de l'informatique centralisée, prise en compte des grandes tendances dans le développement des logiciels.

Un soin particulier sera apporté à la

définition des instruments de lecture électronique mis à disposition des lecteurs. La numérisation résout les questions de stockage et de transmission. Encore faut-il donner les moyens de la lecture, sauf à laisser le lecteur dépourvu des moyens de se repérer et d'utiliser au mieux les possibilités de travail qu'offre dès aujourd'hui l'informatique :

- possibilité d'accéder rapidement à un corpus important et de le parcourir ;
- recherches multiples par les mots ;
- intégration des fonctions d'annotation ;
- recherches multi-média.

La conception des postes de lecture assistée par ordinateur vise à s'emparer de la question de la lecture elle-même, du travail en bibliothèque et, spécifiquement, du travail des chercheurs. Le poste de lecture sera un micro-ordinateur disposant des logiciels nécessaires organisé comme un poste de travail en bibliothèque. La Bibliothèque de France permettra ainsi que des formes nouvelles d'usage se développent et se stabilisent.

LES PROCHAINES ÉTAPES

Les grandes lignes du programme sont ainsi désormais arrêtées et l'architecte a pu remettre ses "études de définition" au maître d'ouvrage. Par études de définition, il faut entendre traduction architecturale du programme général et mise en évidence des principes majeurs de fonctionnement du bâtiment : localisation, répartition des salles, circulations.

Depuis le début de l'été, le travail se poursuit principalement dans trois directions : le bâtiment, le système d'information et le réseau.

Le bâtiment

Il convient maintenant de passer du programme général à l'avant-projet sommaire. Chaque service doit donc être défini de manière plus précise de façon à déterminer les caractéristiques qui seront arrêtées dans le programme détaillé. Pour éclairer le travail de programmation, plusieurs études ont été lancées : études de flux des usagers et des documents, études des systèmes de convoiement des documents, étude des

différents "magasins intelligents" existant à l'intérieur et à l'extérieur des bibliothèques. En outre, plusieurs commissions poursuivent la réflexion et les recherches des groupes de travail.

Le système d'information

Le groupe de travail numérisation tout comme celui sur les stations de lecture assistée par ordinateur poursuivent leurs travaux. Par ailleurs, il est fait appel à des consultants spécialisés pour mener à bien la réflexion préalable à la définition du système d'information dans ces différentes spécificités. Ces travaux vont conduire à l'élaboration d'une part d'un schéma directeur stratégique, en voie d'achèvement, d'autre part du schéma directeur opérationnel qui servira de base au lancement des appels d'offre pour la réalisation du système. La méthode retenue passe par la mise au point de prototypes qui seront testés tout au long du processus.

Une étude très importante, dite "étude d'impact", a été lancée au début de l'été. Cette étude a pour objet de dresser l'état de l'art dans le domaine des technologies appliquées aux bibliothèques et à l'information, qu'il s'agisse de réalisations existantes ou en cours de développement pour les cinq prochaines années. Les solutions proposées seront non seulement recensées mais aussi expertisées.

Enfin, un groupe de travail va désormais se consacrer à définir les caractéristiques du futur catalogue.

Le réseau

De l'étude menée par le cabinet Bossard Consultants sur la définition de la politique documentaire de la Bibliothèque de France au regard de la carte documentaire française, il ressort un double constat :

- les grandes hypothèses de la politique documentaire sont validées. La Bibliothèque de France se doit d'être encyclopédique à un très bon niveau, mais elle doit travailler en réseau, tant avec des bibliothèques spécialisées qu'avec des pôles documentaires régionaux ;
- la définition de l'offre documentaire sur place dans certains secteurs nou-

veaux tout comme la politique de pôles associés passe par des investigations complémentaires.

Pour les nouveaux services, il s'agit notamment d'évaluer l'évolution de la demande dans les domaines de *l'information juridique, économique et technologique* et de mesurer les réponses déjà apportées. Une étude est donc lancée qui permettra de définir le type de service que pourrait offrir la Bibliothèque de France dans ces secteurs.

Pour ce qui est des pôles associés, il apparaît nécessaire de distinguer deux hypothèses. La Bibliothèque de France aura des conventions avec certains *établissements spécialisés* dont l'excellence vaut pour l'ensemble du réseau. La convention portera sur la fourniture de services et/ou sur des politiques d'acquisition concertées.

Mais par ailleurs il est clair que le réseau ne saurait se concevoir sans un certain nombre d'établissements qui pour être moins spécialisés n'en jouent pas moins un rôle essentiel de relai : relai pour l'information bibliographique, relai pour l'accomplissement de certaines fonctions patrimoniales. C'est le cas des *pôles documentaires régionaux* souvent organisés autour de grandes bibliothèques municipales.

Un groupe de travail réunissant des représentants de la Direction du livre, de la sous-direction des bibliothèques, de la DATAR doit permettre de préciser ces notions. Le concept de schéma directeur documentaire régional sera étudié sur une ou deux régions et la politique d'association de la Bibliothèque de France pourra ainsi être proposée aux bibliothèques spécialisées, aux collectivités territoriales, aux agences de coopération sur des objectifs précis : politique documentaire, information bibliographique, conservation.

Parallèlement les travaux sur le catalogue collectif national se poursuivent ainsi que la réflexion sur la politique de prêt du futur établissement.

Le réseau c'est aussi la capacité de *transmission à distance* de la Bibliothèque de France auprès d'un

nombre de plus en plus grand de bibliothèques, quel que soit leur statut, quelle que soit leur taille. Une étude technique et économique sera lancée à la fin de l'année sur ces aspects.

PENDANT LES TRAVAUX, LA VENTE CONTINUE

Le chantier s'organise. Les pelleuses vont entrer en action en octobre pour creuser l'immense trou où sera coulée la paroi moulée qui va servir d'enveloppe étanche à la partie terrienne de la bibliothèque. Pour les tours, il faudra attendre un peu.

Mais les grandes manoeuvres ce ne sont pas seulement les études et la construction, ce sont aussi les chantiers et programmes dont la mise en oeuvre est commencée ou est sur le point de l'être.

La réforme du dépôt légal

Les services du Ministère de la culture et de la communication achèvent l'élaboration du projet de loi qui doit réorganiser le dépôt légal tant pour l'imprimé que pour l'audiovisuel. A l'heure où sont écrites ces lignes, la concertation se poursuit avec les principales institutions intéressées et il est trop tôt pour préjuger de ce que sera le projet de loi définitif.

Les grands programmes de la Bibliothèque nationale

Il s'agit du recolement (le dernier remonte à 1947), de la mise en place du suivi de la communication, de la rétroconversion du catalogue, de l'accélération des programmes de reproduction.

Les crédits sont désormais en place pour mener à bien ces différentes opérations dont le démarrage est prévu entre la fin de cette année et le début de l'an prochain.

La bonne conduite et l'achèvement de ces programmes seront évidemment déterminants dans la réussite du projet global. S'agissant de la rétroconversion du catalogue, soulignons que la Bibliothèque de France multiplie actuellement les démarches pour obtenir que cette opération soit simultanément entreprise dans d'autres grandes

bibliothèques, universitaires, spécialisées ou municipales. C'est la richesse du réseau qui est ici en jeu.

Enfin, il faut bien évoquer le déménagement des collections. Une commission permanente composée de représentants de la Bibliothèque nationale et de la Bibliothèque de France a été mise en place pour préparer le déménagement. Cette opération doit conjurer l'impératif de sécurité absolue que requièrent les collections et le souci d'une organisation qui perturbe le moins possible les conditions de consultation pour les lecteurs en cours de recherche.

Les acquisitions

Couvrir de nouveaux champs de la connaissance, offrir dès l'ouverture de larges collections de référence en libre-accès, compléter les collections actuelles de la Bibliothèque nationale notamment dans les domaines étrangers, tels sont les objectifs à atteindre pour mettre en oeuvre la politique documentaire de la Bibliothèque de France.

Pour cela, un double processus est enclenché :

- depuis le mois de mai des commissions spécialisées par disciplines comprenant des universitaires et des professionnels des bibliothèques définissent discipline par discipline les cadres et les limites de la politique documentaire à mener par la Bibliothèque de France et les principes de la politique d'acquisition correspondante.

- depuis le mois de septembre, les acquisitions ont commencé à la

Bibliothèque de France. L'objectif est d'acquérir 600.000 ouvrages d'ici 1995. Ces acquisitions seront menées pour partie par du personnel de la Bibliothèque de France, pour partie par des sociétés spécialisées.

Une coopération active entre la Bibliothèque de France et la Bibliothèque nationale va par ailleurs permettre à la Bibliothèque nationale de compléter ses collections dans ses domaines d'excellence.

Les personnels

Il appartient aux tutelles concernées de prendre les dispositions nécessaires pour faire face aux développements qu'appellent la création de la Bibliothèque de France et la rénovation des bibliothèques universitaires. Mais il revient à la Bibliothèque de France d'une part de préciser quelles qualifications lui paraissent souhaitables dans le futur établissement, les quantités de personnels nécessaires à son bon fonctionnement (une première estimation s'établit autour de 2.300 personnes dont un peu plus de la moitié en personnels de bibliothèque) et enfin de prévoir les modalités de transition pour ceux des personnels de la Bibliothèque nationale qui souhaiteront rejoindre la Bibliothèque de France.

Pour ce faire, une étude a été confiée à l'A.N.A.C.T. (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail), organisme relevant du Ministère du travail, spécialisé dans l'étude de la modernisation des grandes entreprises.

NOUVELLES DU FRONT

Pour mener à bien toutes ces opérations, l'établissement public constructeur se renforce.

Actuellement la délégation scientifique que dirige **Jean Gatténo** comprend trois départements :

- informatique et nouvelles technologies :

Alain GIFFARD

- audiovisuel :

Marie-Christine WELLHOFF

- bibliothéconomie et relations avec les bibliothèques :

Gérald GRUNBERG

Ce dernier département comprend six chefs de projet :

- programmation et suivi des travaux : Philippe Charrier

- études et définition des services : Alain Massuard

- politique documentaire et acquisitions : Valérie Tesnière

- catalogage : Isabelle Boudet

- conservation : Jean-Paul Oddos

- pôles associés : Georges Perrin

Aux six conservateurs recrutés cette année viendront s'ajouter en 1991 de nouveaux collègues : conservateurs d'Etat et territoriaux, documentalistes, universitaires, etc...

C'est une belle aventure, au bon sens du terme, qui commence à se concrétiser.

Juin 1990

Gérald GRUNBERG